

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU 24 Octobre 2024**

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 19 – 2024

**OBJET : PARTICIPATION FORFAITAIRE DU SYNDICAT POUR L'INSTALLATION
D'UNE BORNE NEO.**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre Octobre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Saint-Péray**, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président**.

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **32**

Qui ont pris part au vote : **38**

Date de convocation du Comité : **7 Octobre 2024**

Etaient présents : SEIGNOBOS Éric, TAKES Karine, RIAILLON Jean, BASSET Fabrice, MAYER Maryane, BONNEFOY Philippe, MOUNIER Maxence, ALLEMAND Bertille, ALIBERT Christian , GINE Bernard, TRACOL Germaine, CHAIX Jérôme, BSERENI Stella Pouvoir de Mme MORFIN Magali, LA RUSSA Gilbert, REYNAUD Régis, CIMAZ Michel, LYONNAIS Patrice Pouvoir de Mme MATHIEU Clémence, FABRIS Albano, CLAVERIE Jean-Yves, MORIN-PATÉ Édith, CHAMBON Ghislaine, PRALY Thérèse, CHABOUD Stéphan, DIETRICH David Pouvoir de Mme SIMONE Anne, GOUMAT Laetitia, TERROT-DONTENWILL Anne, MONDON Catherine, CHAREYRON André, GIBAUD Philippe, DEFAIVRE Claude Pouvoir de Mr COULMONT Hervé, POMMARET Patrice, de TRUCHIS Michel

Etaient excusés : MORFIN Magali donne pouvoir à Mme BSERENI Stella, DROGUET Xavier, MACHISSOT Ginette, LAFAGE Stéphane, BOUVIER Gilbert, DARNAUD Mathieu, CLOUE Jacky, LEBRAT Jérôme, PICCOTTI Bernard, BROTTES Bernard, DELOCHE Michel, MATHIEU Clémence donne pouvoir à Mr LYONNAIS Patrice, BOUCHARDON Benoit, PEYROUSE-VETTER Roselyne, THOMAS Christophe, GERLAND Brice, CHAUTARD Laurent, BRUN Gilles, LEBRE Gilles, CHAMBONNET Daniel, LE GALL Matthieu, SIMON Anne donne pouvoir à Mr DIETRICH David, TOURTET Lysiane, BRERO Laurent, COULMONT Hervé donne pouvoir à Mr DEFAIVRE Claude, CAMPOUS Michel

Secrétaire de séance : Mr RIAILLON Jean

Délibération N° 19 – 2024

OBJET : PARTICIPATION FORFAITAIRE DU SYNDICAT POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE NEO.

LE RAPPORTEUR : Monsieur ALIBERT Christian, Président.

Le Syndicat Ayguo, propose un forfait de 1 000€ lors de l'installation d'un borne Néo. Les frais liés à la mise en service sont à la charge de la mairie.

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT



Transmis au contrôle de légalité le 29 Octobre 2024